

leurs monnaies d'or ou d'argent et que de toutes les parties de France on leur apportait les tributs et les rentes, ce dont ils tiraient un si grand revenu que la seule France était considérée comme le soutien principal de l'empire romain.

« Quand Lyon eut commencé d'être fondé et habité par les Romains, des nobles de Rome et les principaux généraux des armées romaines, charmés des agréments de ce lieu, vinrent y fixer leur habitation et y construisirent des

comme Madame de Sablé ou l'abbé de Saint-Martin, qui mourut, après des épreuves alternées, sans avoir pu se résoudre à décider lequel lui était le plus chaud du verre et du papier huilé. A Lyon, ce n'est pas seulement l'épargne qui était la cause de cette préférence ; la qualité du jour, douce, égale et sans reflets, pouvait bien y être pour quelque chose dans une ville manufacturière, et, de notre temps, les cadres de papier végétal derrière lesquels travaillent les architectes, les graveurs, les peintres en miniature, n'ont pas en réalité d'autre but.

Les comptes de la ville démontrent qu'au xvi<sup>e</sup> siècle on se servait de châssis en papier pour garnir les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et cela concurremment avec les verrières. Au reste, cet ancien usage est encore suivi de nos jours dans les cabinets de dessinateurs de fabrique, et de là il s'est étendu aux magasins des commissionnaires en soieries de la ville. Seulement, le papier, qui est colorié en vert tendre d'un seul côté, s'applique intérieurement contre les larges vitres des fenêtres. »

Dans un volume antérieur de la première série, V, 66-7, on trouve, dans une pièce du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, la quittance d'un « verrier et peintre », la mention de toile térébenthinée et losangée en façon de verrines « qui sont en la Question qui est entre la Geolle et les Cohues du château de Rouen. »

Enfin, dans la dernière livraison des *Nouvelles Archives de l'art français* (2<sup>e</sup> série, I, 1879, p. 266), M. Rondot a publié cette mention lyonnaise :

« A Pierre d'Aubenas, verrier, pour les cinq verrières de la chambre qui a été faite neufve pour ceulx qui refont les papiers en l'oustel de la ville et pour avoir radoubé les verrières de la grand sale devant dudit hostel ou dit mois d'octobre (1493), la somme de cent trois sous, neuf deniers tournois. » Les papiers refaits pour l'Hôtel-de-Ville doivent se rapporter à la garniture de ses fenêtres, alors que la grande salle était la seule à avoir des vitres de verre.